

ORGANISATION DES TRETEAUX CHANTANTS

CCAS DE GUILERS - VILLE DE BOHARS

CONVENTION DE PARTENARIAT

1- Conditions d'organisation de la sélection :

Date et Lieu d'organisation :

Les sélections locales des Tréteaux chantants des Aînés des Communes de GUILERS et BOHARS sont programmées à Guilers, Salle Jean de Florette le vendredi 3 octobre 2025

Réservation des places pour les spectateurs de Bohars :

La Commune de Guilers réserve 100 places à la Commune de Bohars, à charge pour celle-ci de les répartir auprès de ses administrés.

Candidats :

12 candidats sont présentés à la sélection locale. 4 places sont réservées aux candidats de la Commune de Bohars.

Sélection Guilers-Bohars à l'Espace Pagnol :

La commune de Guilers s'acquittera de l'ensemble des frais inhérents à l'organisation de la manifestation, à savoir, rémunération des musiciens, organisation repas et pot de l'amitié, cadeaux, Sacem.

2- Finale communautaire

Participation à la finale communautaire à l'Aréna :

Un candidat issu de la sélection locale sera présenté à la finale communautaire. Il représentera la commune pour laquelle il aura concouru à Guilers.

Billetterie Finale communautaire à L'Aréna

La ville de Brest remettra **140** billets à Guilers et **90** à Bohars.

Chaque commune réglera à la ville de Brest les billets, et encaissera le produit de la vente.

Le prix de vente unitaire est fixé à **6€**.

3- Participation financière

Il est convenu que la commune de Bohars s'acquittera d'une somme de **1200 €** en règlement d'une partie des frais relatifs à la sélection locale

Cette convention est librement consentie entre les deux parties, pour l'année 2025

Fait à GUILERS le

Les représentants des communes,

Le Président du CCAS de GUILERS

Pierre OGOR

Le Maire de BOHARS

Armel GOURVIL